

PREFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt  
et de l'environnement

Pôle de l'économie agricole

Secrétariat de la CDPENAF

Commission Départementale de  
Préservation des Espaces Naturels  
Agricoles et Forestiers

Séance du 23 mars 2018

Affaire suivie par Evelyne ROGER  
Tél. : 01.34.25.24.26.  
evelyne.roger@val-doise.gouv.fr

**Avis sur le PLU arrêté  
de la commune de Baillet-en-France**

La commune de Baillet-en-France a arrêté son PLU par délibération du conseil municipal le 3 mai 2017. Ce projet de PLU a été présenté pour avis à la CDPENAF le 23 mars 2018.

La commission s'est prononcée sur :

- la possibilité d'extension de 50 m<sup>2</sup> pour les maisons d'habitation en zone agricole et sur les extensions en zone naturelle sous réserve que la nouvelle construction ne fasse pas plus de 150 mètres carrés de surface de plancher ;
- les STECAL Ne et Ng ;
- la zone Np ;
- la zone 2AUh, à vocation d'habitat (4,4ha) ;
- la zone 2AUp, zone d'équipement dont la vocation réelle est encore floue (2,41ha).

La CDPENAF a émis **un avis défavorable** à ce projet motivé par :

- la création d'un parc urbain « Np » sur une zone agricole déclarée à la PAC ;
- la création d'un STECAL golf d'une surface trop importante et dont le règlement ne permet pas de limiter les constructions ;
- de quelques zones agricoles déclarées à la PAC que le projet de PLU a classé en zone naturelle ;
- l'ouverture de 3 zones à urbaniser non réglementées dont le besoin n'est pas clairement justifié.

La présidente de la CDPENAF



Sylvie PIERRARD